



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation

Question écrite n° 89499

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des unités de formation et de recherche en sciences et techniques des activités sportives et techniques (UFR STAPS). Chaque année, un nombre plus important d'étudiants cherche à intégrer ces centres de formation qui bénéficient d'une forte attractivité en raison de la bonne insertion sur le marché de l'emploi de leurs diplômés : une enquête du CEREQ de 2005 a montré que 85,2 % des étudiants titulaires d'une licence STAPS ont trouvé, 6 mois après leur sortie, un emploi correspondant à leur niveau d'étude. Mais les UFR STAPS sont victimes de leur succès : alors que 55 000 étudiants étaient inscrits en STAPS pour l'année 2014/2015 tous niveaux confondus, pas moins de 28 000 candidatures ont été enregistrées en 2015, dont la majorité concerne la licence 1. Face à cet afflux de demandes, la plupart des UFR STAPS ont été amenées à limiter la capacité d'accueil et ont introduit une procédure de sélection à l'entrée par tirage au sort ou sur dossier. Celles, peu nombreuses, qui n'ont pas mis en place de telles procédures se retrouvent confrontées à un sureffectif d'autant plus important qu'elles récupèrent des étudiants d'autres régions, refusés par les autres UFR STAPS. Ces sureffectifs n'étant pas compensés par une augmentation budgétaire, cette situation incite ces centres à se conformer à la pratique générale. Ainsi, pour prendre l'exemple de l'UFR STAPS de Nancy, qui n'a pas mis en place de procédure de sélection, un étudiant en licence 1 pouvait étudier en 2011 dans des groupes de travaux dirigés constitués de 21 jeunes, contre 36 cette année. Il résulte de cette situation une dégradation des conditions d'enseignement, ainsi qu'une inégalité de traitement entre les étudiants ayant les moyens financiers de déménager pour étudier dans un centre n'ayant pas mis en place de procédure de sélection, ou de payer pour une formation professionnelle du ministère des sports (BPJEPS), et les autres qui sont alors contraints de renoncer à leurs études ou de s'orienter vers une autre filière. Ainsi, il lui demande de bien vouloir préciser les intentions du Gouvernement afin d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants dans ces établissements et mettre fin aux procédures de sélection à l'entrée des UFR STAPS.

Texte de la réponse

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ont annoncé le 8 décembre dernier un plan d'action pour l'entrée dans l'enseignement supérieur. L'objectif de ce plan d'action est de permettre que l'entrée dans le supérieur se déroule dans les meilleures conditions pour un public de plus en plus diversifié, et que chacun puisse trouver sa voie dans un parcours de réussite adapté à ses ambitions et ses qualités. Ce plan d'action repose sur 3 leviers : une information sur les poursuites d'études plus complète, des choix d'orientation mieux construits et un accompagnement des élèves renforcé. En effet, les vœux des bacheliers pour intégrer une première année de licence au sein des universités augmentent tous les ans (depuis deux ans, le nombre de jeunes ayant exprimés au moins un vœu sous APB a augmenté de 11 %. Sur les premiers vœux, la demande d'une entrée en licence à l'université a augmenté de 26 %). Ces demandes se concentrent principalement sur quatre filières (droit, première année commune aux études de santé, psychologie et STAPS) qui représentent près de 50 % des vœux no 1 des candidats et qui par conséquent sont donc de plus en plus en tension. Ainsi le

taux de satisfaction du vœu no 1 sur une licence de STAPS était en 2015 inférieur à 60 %. La filière STAPS fait partie des plus demandées par les bacheliers. Elle concentre la majeure partie des problèmes quantitatifs dont les causes sont entre autres un défaut d'information sur le contenu réel de la formation et l'arrivée d'étudiants supplémentaires visant les études de masseurs-kinésithérapeutes. Ceci entraîne de la part des universités qui proposent cette filière un recours massif à des capacités d'accueil limitées. Dans le cadre du plan d'action, cette filière va bénéficier d'un traitement spécifique. Elle fait déjà l'objet d'un travail commun entre les deux ministères en charge de l'enseignement supérieur et des sports depuis plusieurs années. Le comité de concertation qui réunit les deux ministères et les acteurs de la filière permet des échanges, notamment sur la relation entre les offres de formation initiale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) et de formation professionnelle du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports (MVJS). L'objectif est de mieux coordonner les offres de formation locales relevant des deux ministères. Pour cela, le partenariat entre le CREPS et l'UFR STAPS sur le site de Toulouse servira de référence en vue de la diffusion des bonnes pratiques et d'objectifs à atteindre sur l'ensemble du territoire. De plus, le conseil en orientation provenant des étudiants d'une filière a un impact fort mais il repose le plus souvent sur des initiatives individuelles et associatives dans le cadre du bénévolat. Le recours à l'emploi étudiant dans les universités permettra de créer des « ambassadeurs » de la filière STAPS pouvant aller dans les lycées ou organiser des échanges entre lycées et universités afin de mieux faire connaître les filières de formation en lien avec les métiers du sport et de l'animation. Un site dédié à la filière des métiers du sport a été créé par l'Onisep sous l'impulsion du MENESR et avec l'appui du ministère chargé des sports. Par ailleurs, le mécanisme des vœux groupés qui permet à un jeune de candidater automatiquement sur l'ensemble de l'offre de son académie pour une filière donnée au sein d'un vœu unique, va permettre de faire plus de propositions en optimisant la répartition des candidatures. Enfin, en accord avec les recommandations du rapport de Christiane Demontès et du Conseil national éducation économie (CNEE) sur le lien « école-entreprise », le ministère a mis en place un Conseil sectoriel national des métiers du sport et de l'animation dont la représentativité permet de fonder une discussion sur le lien formation/métier. Les premiers travaux ont débuté en décembre 2015.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89499

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 mai 2016

Question publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7357

Réponse publiée au JO le : [24 mai 2016](#), page 4489